



**Société anonyme au capital de 12.523.408 euros**  
**Siège social : 134, boulevard Haussmann – 75008 PARIS**  
**552 004 327 R.C.S. Paris**

## **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 AVRIL 2013**

### **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires**

---

SALVEPAR informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte pour le **LUNDI 8 AVRIL 2013, à 15 heures**, à l'Hôtel Le Bristol, 112, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) n° 27 du 4 mars 2013 (<https://www.journal-officiel.gouv.fr/balo>).

L'avis de convocation sera publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) et au Journal d'Annonces Légales « Les Petites Affiches » du 22 mars 2013. Il sera également adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif et mis à la disposition des établissements teneurs de comptes de titres pour les actionnaires au porteur.

Les documents visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.salvepar.fr](http://www.salvepar.fr), rubrique Espace Actionnaires.

Les documents prévus par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée Générale, demander à la Société, ou à la Société Générale \*, de lui envoyer ces documents, à sa demande expresse en utilisant le formulaire d'envoi des documents joint à l'avis de convocation. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social de SALVEPAR pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée générale.

*\*Société Générale, Service des Assemblées,  
32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex .*

---